

Étude diachronique de la cliticisation des pronoms sujets à partir du français médiéval

Monique Dufresne

Volume 24, numéro 1, 1995

Les clitiques

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/603104ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/603104ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

0710-0167 (imprimé)

1705-4591 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Dufresne, M. (1995). Étude diachronique de la cliticisation des pronoms sujets à partir du français médiéval. *Revue québécoise de linguistique*, 24(1), 83–109.
<https://doi.org/10.7202/603104ar>

Résumé de l'article

Cet article propose une analyse phonologique de l'émergence des pronoms sujets clitiques en français à partir de la Renaissance. Les changements qu'a connus le comportement syntaxique de ces pronoms au cours de la période médiévale ne peuvent expliquer à eux seuls ce processus qui relève en dernière instance de la perte de l'accent de mot. L'analyse proposée s'inscrit dans le cadre de la théorie des domaines prosodiques et montre que le français a toujours connu une borne de domaine prosodique à droite, et que les processus d'enclise et de proclise n'appartiennent pas nécessairement au même domaine.

ÉTUDE DIACHRONIQUE DE LA CLITICISATION DES PRONOMS SUJETS À PARTIR DU FRANÇAIS MÉDIÉVAL*

Monique Dufresne
Université du Québec à Montréal

1. Introduction

LE PHÉNOMÈNE DE LA CLITICISATION en est un qui a reçu beaucoup d'attention au cours des dernières années. Un des aspects importants de ce problème est de déterminer à quel composant de la grammaire appartient la cliticisation. La réponse n'est pas simple comme en témoignent plusieurs analyses récentes qui l'attribuent soit à la syntaxe, soit à la morphologie ou encore à la phonologie.

Dans cet article, je présenterai une analyse de l'émergence de pronoms sujets clitiques en français de la Renaissance dans laquelle je défendrai que la cliticisation des pronoms sujets clitiques en français relève de plus d'un composant de la grammaire et je soutiendrai, qu'en dernière instance, leur cliticisation relève du composant phonologique de la grammaire. Je montrerai que cette cliticisation, à l'instar des autres phénomènes de sandhi externe, résulte d'une réorganisation des constituants syntaxiques au niveau de l'interface interne de la grammaire entre la syntaxe et la phonologie, c'est-à-dire au moment où la dérivation atteint le composant phonologique de la grammaire, «Spell Out». Plus précisément, il s'agit du rattachement du clitique à un domaine prosodique adjacent. L'analyse proposée ici montre que la cliticisation des pronoms sujets en français relève d'abord d'un changement dans le lexique qui va créer les conditions essentielles à la cliticisation en phonologie.

* Les recherches de cet article ont été subventionnées par le CRSR (410-93-1409) et le FCAR (85-ER-0401). Je tiens à remercier tous les membres de l'équipe du Centre d'analyse en syntaxe historique de l'UQAM, Monique Lemieux, Fernande Dupuis, Henrietta Cedergren et Anne-Marie DiSciullo ainsi que les évaluateurs anonymes pour leurs commentaires.

De catégorie qui s'apparente à celle d'un nom, que les pronoms sujets connaissent en ancien français, ils ont acquis le statut de mot purement fonctionnel à partir du début du XV^e siècle¹. En outre deux autres changements survenus dans la grammaire du français médiéval seront pris en compte par mon analyse : le changement accentuel survenu à cette époque, soit la perte de l'accent de mot au profit de l'accent de syntagme et l'apparition d'une série de pronoms sujets toniques (à savoir les formes accusatives fortes) à côté du système des pronoms sujets déjà existant.

La discussion est organisée comme suit : dans un premier temps, je présenterai les faits pertinents de l'ancien et du moyen français ainsi que les changements survenus dans le comportement du pronom sujet à partir du XV^e siècle; ensuite nous verrons que la théorie des domaines prosodiques développée entre autres par Nespor et Vogel (1986), Selkirk (1984, 1986) et Selkirk et Shen (1990) permet de rendre compte de l'émergence de la cliticisation des pronoms sujets dans l'histoire du français. Rappelons ici que, dans le cadre du modèle générativiste, un changement phonologique ne peut induire un changement au niveau syntaxique de la grammaire. Cette approche est soutenue entre autres par Chomsky & Halle (1968), Chomsky (1981, 1986, 1992), ainsi que par Selkirk (1984, 1986).

Avant toute chose, il est aussi important de définir la notion de clitique sur laquelle repose mon analyse. La caractéristique essentielle d'un clitique est de ne jamais former un domaine prosodique autonome. De plus, j'adopte la définition de Zwicky (1985) reprise par Inkelas (1991, p. 236) à l'effet que les clitiques sont des items lexicaux marqués dans le lexique.

On peut reconnaître deux types de clitiques : les clitiques syntaxiques et clitiques phonologiques. Les clitiques syntaxiques sont des éléments lexicaux atones qui s'adjoignent à une tête lexicale (X⁰) en cours de dérivation. L'analyse d'abord développée par Kayne (1975) pour rendre compte de la cliticisation des pronoms objets du français fait appel à un tel processus.

Les clitiques phonologiques sont aussi des éléments atones. Mais contrairement aux clitiques syntaxiques, ils forment un constituant syntaxique autonome. L'aspect déterminant de la cliticisation phonologique réside dans leur **adjacence stricte** à un élément prosodique fort au niveau de la chaîne lexicale en structure-S². Il est important de noter ici que, dans mon analyse, cette

¹ Rappelons que les analyses proposées par les grammairiens considèrent la cliticisation comme un phénomène phonosyntaxique.

² Cette distinction s'apparente de celle de Zwicky (1985) et de Booij (1994). Ce qui est considéré ici comme des clitiques syntaxiques correspond à ce que ces auteurs dénomment des clitiques spéciaux (*special clitics*) alors que les clitiques phonologiques correspondent aux clitiques simples (*simple clitics*).

cliticisation n'est pas le résultat d'un mouvement en phonologie, cf. Selkirk (1984, 1986), Nespor & Vogel (1986).

2. Le comportement du pronom sujet en français médiéval³

Il est à noter qu'à cette époque de la langue, le système des pronoms sujets ne connaît qu'un seul paradigme qui occupe toutes les positions syntaxiques.

Le tableau 1, ci-dessous, montre que seulement les pronoms objets connaissent deux séries de pronoms, une de formes fortes et une de formes faibles. Les formes fortes en positions nominatives font leur apparition pendant la période du moyen français. D'ailleurs ce changement «est l'un de ceux où le moyen français a innové le plus nettement», cf. Marchello-Nizia (1979, p. 188). Parallèlement à ce développement, on note un changement dans le comportement des pronoms sujets. Ainsi ce nouveau paradigme est déterminant dans l'émergence de pronoms sujets clitiques en français de la Renaissance et en cela mon analyse rejoint celle de Roberts (1993).

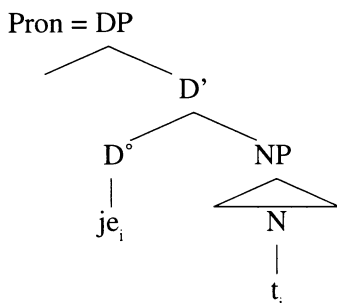
Tableau 1
Système des pronoms sujets en français médiéval

Personnes		Fonctions		
		Sujet	Objet	
			Formes fortes	Formes faibles
Sing.	1 ^{re}	je (jo, jou, ge, geo...)	moy	me
	2 ^e	tu	toy	te
	3 ^e	il, elle (ils, ilz, ele, els)	soy/luy	se
Plur.	1 ^{re}	nos (nous)	nos	
	2 ^e	vos (vous)	vos	
	3 ^e	ilz, elles (il, ils, ele, els)	eux	lor

³ Les auteurs qui travaillent sur le français médiéval ne retiennent pas tous le même découpage historique. J'adopte ici celui retenu, entre autres, par l'équipe de Monique Lemieux. Ainsi l'ancien français couvre les XII^e et XIII^e siècles; le moyen français couvre les XIV^e et XV^e siècles et la Renaissance, le XVI^e siècle. Les données du moyen français de cet article sont tirées du corpus élaboré par l'équipe de recherche de Monique Lemieux. Il contient plus de 20 000 propositions à temps fini.

Plusieurs chercheurs ont noté que jusqu'au XV^e siècle, les pronoms sujets ont un comportement qui s'apparente à celui des noms⁴. Pour rendre compte de ce comportement, je retiens la structure suivante, tirée de Dufresne et Dupuis (1994)⁵, où les pronoms sont toujours dominés par la catégorie fonctionnelle Déterminant (DP). Ils sont engendrés sous NP pour ensuite monter la tête D°.

(1)



L'idée que les pronoms sont de catégories fonctionnelles a été proposée dans plusieurs travaux récents⁶. Les principaux arguments qui sous-tendent une telle hypothèse sont les suivants :

- ils sont membres d'une classe fermée;
- ils ne cooccurrent jamais avec des déterminants;
 - a. Je suis en retard ce matin
 - b. ***La je** suis en retard ce matin
- ils n'ont pas de contenu descriptif;
- ils n'assignent pas de rôle thématique et
- ils portent les marques d'accord et de cas.

De plus la structure proposée en (1) a un avantage certain puisque l'on n'a pas à stipuler un changement de statut catégoriel pour expliquer la différence de comportement entre les pronoms sujets en français médiéval et ceux en français moderne.

Les faits en faveur d'une telle proposition sont décrits dans les sections 2.1 et 2.2.

⁴ Des auteurs tels que Rydberg (1907), Franzén (1939), Skårup (1975) et Moignet (1965) ont décrit très finement ce comportement.

⁵ Voir Dufresne (1993) ainsi que Dupuis et Dufresne (1994) pour une analyse en faveur d'une telle structure. Il est à noter que Cardinaletti (1993) a aussi proposé une structure semblable pour les pronoms forts.

⁶ Voir entre autres Postal (1966), Abney (1987), Szabolcsi (1987) et Ritter (1991).

2.1 Ancien français(AF)

2.1.1 Le comportement syntaxique

Les pronoms sujets de l'ancien français ont un comportement qui les associe à des noms en ce qu'ils peuvent être coordonnés avec un nom ou un autre pronom; être modifiés par un adjectif indéfini ou une relative appositive; ou être séparés du verbe par des items lexicaux non clitiques. Ceci est illustré par les séries d'exemples en (2), (3) et (4).

En (2a), le pronom de 2^e personne *tu* est coordonné avec le nom *máidnéé* et, en (2b), le pronom de 1^{re} personne *je* est coordonné avec le pronom de 5^e personne *vos* :

- (2) a. **máis *tu* é *ta* máidnéé** l'avez trubled
máis tu et tes gens l'avez envahi
 'mais tes gens et toi l'avez envahi'

QLDR, III, XVIII

- b. que ***je* et *vos*** l'avons perdu
que je et vous l'avons perdu
 'que vous et moi l'avons perdu'

Mort Artu, 36, 30

Dans les exemples de (3), le pronom est modifié par un adjectif indéfini ou une subordonnée relative. Le pronom *tu* est modifié par l'indéfini *meismes* en (3a); alors qu'en (3b), le pronom de 1^{re} personne *je* est modifié par une relative appositive :

- (3) a. ***tu* *meismes*** le sez bien
tu même le sais bien
 'toi-même, tu le sais bien'

Graal, 117

- b. et certes ***je* *qui suis rois***, *et qui nel devroie mie fere*, [...] n'aurais *pro*
et certes je qui suis roi et qui ne le devrais pas faire, [...] n'aurais (1^{re} p. s.)
 'et certes moi qui suis roi et qui ne devrais pas le faire, [...] je n'aurais...'

Mort Artu, 71, 30

L'exemple (4) illustre un cas où le pronom sujet de 3^e personne *il* est séparé du verbe par l'argument du verbe, *ma honte* :

- (4) que ***il* *ma honte*** porchaçast
que il ma honte chercha
 'qu'il me déshonore'

Mort Artu, 109, 26

Outre ces comportements, en ancien français, rappelons qu'on ne relève qu'une seule série de pronoms sujets qui occupent toutes les positions syntaxiques nominatives. Par ailleurs, à la fin de la période, les pronoms toniques régimes apparaissent de plus en plus dans les positions jusqu'alors réservées aux pronoms sujets. Ainsi en (5), le pronom attribut a une forme nominative dans la première proposition alors que, dans la deuxième, il a la forme tonique du pronom régime :

- (5) Je iere **tu**, tu iers **moi**
 'Je suis toi, tu es moi'

Cité par Moignet (1965), p. 79

Bien que cette modification syntaxique puisse être analysée comme la preuve que les pronoms sujets peuvent, dès cette époque de la langue, dans certains contextes, être de véritables clitiques, à mon avis, ceci ne constitue pas, à lui seul, un argument en faveur de la cliticisation⁷. De plus, de telles structures ne permettent pas de comprendre quel est le processus de cliticisation.

2.1.2 Le comportement phonologique des pronoms sujets en ancien français

Déjà en ancien français, les pronoms sujets ont un comportement qui permet d'affirmer qu'il s'agit de mots rythmiquement faibles⁸. Ainsi la voyelle du pronom *je*, à l'instar de tous les schwa de la langue, pouvait s'élider; il en va de même pour la voyelle du pronom de 2^e personne. Pour Adams (1987), qui adopte l'analyse de Moignet (1965), la forme réduite du pronom est une preuve de cliticisation, et ce dès la période de l'ancien français. Ainsi, le sujet de 1^{re} personne de l'exemple (6), tiré de la *Mort le roi Artu*, doit être un clitique :

- (6) **j'**ai puis esté moult malades
 'j'ai ensuite été très malade'

Mort Artu, 45, 43

Selon moi, l'exemple (6) n'indique que la possibilité que possède un pronom de s'appuyer sur un mot qui suit. Comme l'a montré Franzén (1939), il s'agit donc tout simplement d'un élément rythmiquement faible et on ne peut pas conclure qu'il s'agit d'un clitique. En effet, il faut rappeler qu'en ancien

⁷ Adams (1987) et Moignet (1965) quant à eux soutiennent que l'apparition de telles structures vient supporter l'hypothèse de la cliticisation des pronoms sujets dès le XIII^e siècle. De plus, Adams soutient que l'inversion complexe apparaît aussi à cette époque. Il est en effet possible d'en relever quelques rares exemples. Toutefois, mes relevés dans le corpus élaboré par l'équipe de recherche de Monique Lemieux ne m'ont pas permis de retrouver de telles structures.

⁸ A cet effet voir, en autres, Franzén (1939).

français et jusqu'à la fin du XIV^e siècle, les pronoms sujets s'analysent comme des DP **qui dominant une projection NP**. On ne peut donc pas encore parler de mots purement fonctionnels pour la période de l'ancien français.

De plus en (7), le pronom sujet est séparé du verbe par l'argument interne, *les livres*, et il serait hasardeux de conclure ici que le pronom sujet en ancien français pouvait se cliticiser sur du matériel lexical autre que le verbe ou les clitiques objets.

- (7) Si com **j'es** livres sui lisant.
Si comme je les livres suis lisant
 'comme je suis à lire les livres'

Cité par Lote (1955), p. 86

Ainsi en ancien français, les pronoms sujets ont un comportement qui les associe à des NP même si phonologiquement ils sont rythmiquement faibles.

2.2 *Le moyen français (MF)*

En moyen français et particulièrement à compter du XV^e siècle, on remarque des changements importants dans le comportement des pronoms sujets. En effet à partir de ce siècle, ils ne peuvent être associés à des NP, ils deviennent des éléments purement fonctionnels, des DP, sans toutefois être des clitiques.

2.2.1 *Le comportement syntaxique*

Ainsi les exemples (8), tirés de textes du XIV^e siècle, montrent que le pronom peut encore être modifié ou coordonné.

- (8) a. la ou **il ne moy** l'ayons peu savoir
 'là où ni lui ni moi ne pouvions le savoir'
Melusine, p. 209
- b. et que **il mesmes** l'a fait par son orgueil et par son outrage
et que lui-même l'a fait par son orgueil et par son excès
 'et qu'il l'a fait lui-même par orgueil et par excès'
Berinus, p. 375

Par ailleurs, à partir du XV^e siècle, le comportement de pronom sujet manifeste un changement important en ce qu'il ne peut plus se coordonner ou encore être spécifié. Les exemples (9) illustrent ce qui caractérise le comportement du pronom sujet au XV^e siècle. On remarque que le pronom *ils* est séparé

du verbe par l'adverbe *si* en (9a) alors que l'adverbe *doncques* est placé entre le verbe *vivra* et le sujet *il* en (9b) :

- (9) a. **ils** *si* firent
 'ils firent ainsi'

Cleriadus, p. 92

- b. qu'**il** *doncques* vivra
 'qu'il vivra donc'

Policie, p. 17

À la fin du XV^e siècle, le pronom sujet est toujours adjacent au verbe, ce qui atteste de la perte de ses propriétés nominales⁹.

Je propose que la différence entre l'ancien français et le français du XV^e siècle tient au fait que la représentation structurale des pronoms sujets a été réanalysée. La représentation de cette réanalyse est fournie en (10) :

(10)

DP
 |
 D'
 |
 je

À partir du XV^e siècle, le pronom devient une catégorie purement fonctionnelle. Remarquons cependant que le fait d'être un pronom dominé strictement par un DP n'implique pas nécessairement que le pronom soit un clitique. Toutefois, nous admettons, avec Zwicky (1985) et Inkelas (1991), qu'il s'agit là d'une condition essentielle à la cliticisation phonologique.

2.2.2 L'aspect phonologique

Au regard de l'aspect phonologique, les pronoms sujets peuvent toujours former un domaine prosodique autonome, en moyen français. Premièrement, nous pouvons voir en (11) que le pronom sujet de 1^{re} personne du singulier n'est pas obligatoirement réduit devant un verbe à initiale vocalique :

⁹ Des études rapportent toutefois que certaines structures persistent marginalement au-delà du XV^e siècle. Ainsi on retrouve des pronoms sujets suivis d'une relative. Rika Van Dyck (communication personnelle) nous a souligné également que chez Villon, il est possible de trouver des exemples où le pronom sujet est séparé du verbe par du matériel lexical non clitique.

- (11) a. je y saillisse
 je y émerge
 ‘j’y émerge’

Mutacion, p. 49

- b. Je y pert
 je y pert
 ‘j’y perds’

Orleans, p. 4

Il est à noter ici que ces exemples proviennent tous deux de textes en vers et que le pronom *je y* est considéré comme un pied. Par ailleurs si les pronoms sujets étaient des clitiques en position préverbale à cette époque du français, il ne leur serait pas possible de former un domaine autonome et l’effacement du schwa serait obligatoire devant un verbe à initiale vocalique, comme c’est le cas en français moderne.

3. Renaissance

Jusqu’à maintenant nous avons vu que les faits du français médiéval ne permettaient pas de conclure qu’à cette époque de la langue, il existait des pronoms sujets clitiques. Par ailleurs, à la Renaissance, deux changements importants viennent s’ajouter à ceux que j’ai décrits ci-dessus et qui permettent de conclure que c’est à cette époque que les pronoms sujets deviennent des clitiques.

Le premier changement important à souligner à ce stade de l’évolution du français est celui de la perte de l’inversion simple dans les structures interrogatives qui existaient en français médiéval. C’est ce qu’illustre l’exemple (12) d’ancien français cité par Foulet (1963) :

- (12) est morte m’amie?
 ‘m’amie est-elle morte?’

Cité par Foulet (1963), p. 233

Il est aussi possible de trouver en AF des phrases interrogatives dont la structure s’apparente à celle de l’inversion complexe. Ceci est bien documenté dans les travaux des grammairiens traditionnels, entre autres Skårup (1975), Foulet (1963), et dans le cadre générativiste par Adams (1987) et Roberts (1993) :

(13) sires sains Acaires a **il** fait miracles chaiens?

‘sire saint Acaire a-t-il fait des miracles en ce lieu?’

Cité par Foulet (1963), p. 233

Bien que ces interrogatives ressemblent à des inversions complexes, nous sommes d'accord avec l'analyse de Roberts qui montre qu'à cette époque de la langue, ce sont des structures de dislocation, où le NP en début de phrase est adjoint au CP. Les vraies structures d'inversion complexe apparaissent seulement dans la deuxième moitié du XV^e siècle. Il est à noter que dans les 12 extraits de textes du XV^e siècle que comporte le corpus de moyen français de Monique Lemieux, je n'ai relevé aucune structure d'inversion complexe.

Ainsi, tout en étant d'accord avec Roberts (1993) pour dire que l'inversion complexe fait partie de la grammaire dès la fin de la période du moyen français, c'est une structure rare et qui ne supplantera l'inversion simple qu'à la Renaissance. Toujours selon Roberts, cette dernière disparaîtra de la langue vers la moitié du XVI^e siècle.

Le deuxième changement important qui se manifeste est d'ordre phonologique. Martin et Wilmet (1980, p. 113) notent qu'à partir de cette époque de la langue apparaît le *-t-* de liaison que nous retrouvons encore en français moderne entre le pronom postverbal et le verbe lorsque ce dernier se termine par un segment vocalique. Les textes d'ancien et de moyen français de notre corpus ne comportent pas une telle marque de liaison. On le remarque aussi en (13), exemple d'AF, et en (14) tiré de *Berinus*, texte du XIV^e, qui proviennent d'ouvrages traitant de cette période de la langue.

(14) Se moque on?

Cité par Marchello-Nizia (1979), p. 335

Ainsi en français de la Renaissance, la série des pronoms atones qui peuvent encore être accentués au XV^e siècle se transforme pour devenir une série de pronoms clitiques. Les pronoms toniques et les pronoms atones appartiennent dès lors à deux paradigmes syntaxiques différents. Toutes les formes atones perdent ainsi la capacité de former un domaine prosodique autonome. Le système des pronoms sujets tel qu'il est connu en français moderne est donc en place.

4. Les grandes étapes du changement

Les faits présentés ci-dessus montrent clairement que l'émergence de pronoms sujets clitiques en français n'est pas un changement qui suppose le

passage direct d'un pronom tonique à un pronom clitique. Il est essentiel de poser un stade intermédiaire entre les deux, soit le stade illustré par les faits du XV^e siècle où le pronom sujet est un mot purement fonctionnel qui peut encore porter un accent. On peut donc retracer trois stades dans l'histoire du pronom sujet en français. Le premier stade qui couvre la période de l'ancien français et du XIV^e siècle pendant laquelle le pronom sujet a un comportement qui s'apparente à celui d'un nom; le deuxième stade est celui du XV^e siècle, où le pronom sujet devient une catégorie strictement fonctionnelle, soit un DP, mais non clitique; finalement, le dernier stade qui comprend le français de la Renaissance et le français moderne où le pronom est un clitique¹⁰.

5. Arguments en faveur du mouvement de NP à DP

Avant d'aborder les aspects phonologiques de l'analyse des clitiques, j'aimerais revenir sur le mouvement du pronom de NP à DP en ancien français tel que le décrit la structure (1) tirée de Dufresne & Dupuis (1994) et sur laquelle j'ai basée mon analyse.

Comme le mentionnent les auteures, ce mouvement n'est pas facile à montrer empiriquement; aussi font-elles appel au statut défini des pronoms, à la position des modificateurs et à certains aspects de l'évolution du pronom indéfini *on* pour soutenir leur hypothèse.

5.1 Aspect *défini*

Divers travaux depuis ceux de Postal (1966) considèrent que les pronoms ont un caractère intrinsèquement défini. Ainsi le mouvement de N à D tel qu'illustré en (1) doit se réaliser vers une tête qui possède le trait [+défini]. Cette analyse traduit aussi en partie des idées exprimées par Moignet (1965) pour qui, au niveau de la syntaxe, le rapport entre le pronom sujet et le verbe est analogue à celui qui existe entre l'article et le nom.

Pour Dufresne et Dupuis (1994), on peut ainsi expliquer certaines restrictions de cooccurrence. En effet, le pronom sujet ne peut être modifié que par une subordonnée relative appositive ou un adjectif indéfini.

¹⁰ En posant qu'il existe trois stades dans le passage d'un pronom tonique à un pronom clitique en français, je reconnais que la mise en place d'un tel changement passe par des périodes de variation où le nouveau comportement est en variation avec l'ancien.

5.2 La position des modifieurs

L'autre argument mis de l'avant tient à la position différente des modifieurs lorsqu'ils apparaissent avec un nom ou un pronom. On observe en (15) que le modifieur *meisme* apparaît à la gauche du nom *cose*.

(15) Qu'est tote une *meisme cose*

Guillaume d'Angleterre, 2184

Lorsqu'il figure avec un pronom, le modifieur se retrouve à sa droite tel que dans les exemples (16) :

(16) a. et **tu** *meismes* le sez bien
 et tu même le sais bien
 'et toi-même, tu le sais bien'

Graal, 113

b. et li oste **il** *meismes* la sele
 et lui enlève il même la selle
 'et il lui enlève la selle lui-même'

Graal, 133

c. Lors prist **il** *meismes* le saint Vessel
 alors prit il même le saint Vase
 'alors lui-même prit le saint Vase'

Graal, 270

En (15), *meisme* est un véritable modifieur généré à l'extérieur de la projection NP. Par ailleurs en (16), il s'agit d'un élément anaphorique coïncidé avec le sujet pronominal qui est son antécédent. Il est alors lié dans son domaine minimal. Or, en vertu du principe B de la théorie du liage (Chomsky 1981)¹¹, un pronom doit être libre dans son domaine minimal. Cette condition est remplie si le pronom se déplace sous D.

5.3 Le *on* indéfini.

Le troisième argument de Dufresne et Dupuis touche certains aspects du pronom sujet *on*. Alors que les pronoms personnels et les déterminants sont en

¹¹ Théorie du liage :

(A) Une anaphore est liée dans sa catégorie gouvernante.

(B) Un pronom est libre dans sa catégorie gouvernante.

(C) Une expression R est libre.

Chomsky (1981), p. 188

distribution complémentaire, elles montrent que le pronom *on* peut apparaître avec ou sans l'article défini. C'est ce qu'illustrent les exemples (17) et (18).

- (17) a. ou **l'on** met les corps des chrestians
 où l'on met les corps des chrétiens
 'où les chrétiens sont enterrés'

CNNA, p. 540

- b. en tout le monde ne trovast **l'en** mie
 dans tout le monde ne trouva l'on pas
 'à travers le monde, l'on ne trouva pas'

Mort Artu, 4, 22

- (18) a. por ces letres ne doit **on** mie lessier...
 pour ces lettres ne doit on pas laisser
 'à cause de ces lettres, ne devrait-on pas laisser'

Graal, 210

- b. **on** ne pourroit ung seul bon mot a son avantage compter.
 on ne pourrait un seul bon mot à son avantage trouver
 'on ne pourrait dire une seule bonne parole à son sujet'

CNNA, p. 254

La présence d'un article soulève le problème quant à la nature catégorielle du pronom *on*. Selon Dufresne et Dupuis, l'article *le* en (17) est fort différent de l'article explétif qui accompagne le pronom *on* en français moderne. Il s'agit en effet d'un véritable article en français médiéval. Moignet (1965) et Foulet (1963) vont dans le même sens et remarquent qu'à cette époque, la présence de l'article devant le *on* révèle l'origine latine *omo* du pronom. Ainsi, le *on* doit être considéré comme un véritable pronom sujet et engendré sous le NP de DP. Cette analyse se vérifie en (17b) et en (18a) où *on*, accompagné ou non de l'article, est adjacent au verbe lorsqu'il figure en position postverbale. De plus les auteures relèvent que, comme tout sujet pronominal, *on* n'est pas toujours exprimé en moyen français, ce qu'illustre (19) :

- (19) un tel josne escuyer / se doit (**pro**) amer
 un si jeune écuyer / se doit on aimer
 'un si jeune écuyer / on se doit de l'aimer'

Saintré, 93, 23

6. Les aspects phonologiques de la cliticisation des pronoms sujets

Comme nous venons de le voir la cliticisation des pronoms sujets fait partie de la grammaire du français depuis la Renaissance. Abordons maintenant l'analyse phonologique de cette cliticisation à partir la théorie des domaines prosodiques. La borne démarcative d'un domaine prosodique en français ayant toujours été située à la droite de ce dernier, la cliticisation du pronom sujet n'est pas le résultat d'un changement à ce niveau tel que proposé par Jacobs (1991). L'émergence de pronoms clitiques sujets relève en dernière instance de la perte de l'accent de mot en français vers la fin de la période médiévale, ce qui a permis une réanalyse lexicale de ces derniers : de mots fonctionnels ils sont passés à clitiques. Conformément à Dufresne (1993) et à Inkelas (1991), des éléments fonctionnels peuvent être des éléments autonomes au niveau phonologique¹². Ainsi le changement structural dans la projection des pronoms sujets en moyen français ainsi que l'émergence de pronoms toniques dans certaines positions, bien qu'essentiels pour comprendre de processus de cliticisation, ne sont pas suffisants.

Rappelons qu'un élément clitique ne peut former un domaine prosodique autonome; il doit obligatoirement s'appuyer sur du matériel lexical avec lequel il est en relation de stricte adjacence au moment où la dérivation atteint le composant phonologique. Mon analyse s'inscrit dans le cadre de la théorie des domaines prosodiques développée entre autres dans Selkirk & Shen (1990). Ceci implique qu'il n'existe pas de règle de mouvement en phonologie.

6.1 Déplacer α n'est pas une règle phonologique

La cliticisation en phonologie ne peut être le résultat d'une règle de mouvement. Depuis Kayne (1984), plusieurs analyses de la cliticisation des pronoms sujets en français proposent qu'elle soit le résultat de l'application de la

¹² Voir les travaux de Selkirk (1984) pour une analyse différente. En effet cette dernière soutient que tout élément fonctionnel ne peut former de domaine prosodique autonome, ceci en vertu du principe d'invisibilité des catégories fonctionnelles (Principle of the Categorical Invisibility of Function Words, *PCI*). Ceci est problématique, car Selkirk doit stipuler que les pronoms sujets de l'anglais, qui ne sont pas des clitiques, sont à la fois des noms et des mots fonctionnels.

règle générale de *déplacer* α qui adjoint le pronom sujet à la projection verbale très tard dans la dérivation de la phrase¹³.

L'obligation des pronoms sujets atones d'être en relation de stricte adjacence avec le verbe, en français moderne, est un point central de l'argumentation de Kayne (1984). Alors que la présence de matériel lexical entre un sujet nominal et ce dernier est licite en (20a), elle entraîne l'agrammaticalité lorsque le sujet est pronominal en (20b) :

- (20) a. **Marie**, *m'a-t-on dit*, est une linguiste hors pair.
 b. ***Il**, *m'a-t-on dit*, a visité tous les musées de la ville.

Cette analyse de la cliticisation phonologique que propose Kayne n'est pas sans problème, car on s'attendrait à ce que la phrase en (20b) devienne grammaticale, à la suite du déplacement du pronom vers la droite en phonologie. Ce qui n'est pas le cas, comme on peut le constater en (21) :

- (21) *_i *m'a-t-on dit*, **il**_i a visité tous les musées de la ville.

En français moderne, une incise ne peut pas être en position initiale de phrase¹⁴. L'agrammaticalité de (21) tient donc au fait que le pronom sujet clitique est appelé à former un domaine autonome dans cette position; ce qui ne lui est pas possible. Une analyse qui s'appuie sur la théorie des domaines prosodiques ne rencontre pas de tels problèmes.

On n'a donc pas de bonne raison de croire qu'il existe une règle de mouvement général qui s'appliquerait à tous les niveaux de la grammaire. De plus, cet exemple remet en cause l'analyse de Roberts (1993) qui propose une analyse semblable pour rendre compte de l'émergence de la cliticisation en français. Bien que son analyse retienne une telle règle de mouvement, cette dernière ne se réalise pas en phonologie, mais au niveau de la structure-S. Ce mouvement trouve aussi son explication dans l'adjacence stricte du pronom sujet et du verbe.

En plus de ce problème, d'autres aspects de la grammaire viennent aussi remettre en question une analyse qui tire argument de l'organisation identique

¹³ Voir Rizzi & Roberts (1989), Vance (1989) pour des analyses qui s'appuient sur une telle règle. Notons que dans la littérature on nomme ce déplacement «mouvement phonologique» (*phonological movement*). Voir aussi Haegeman (1992, p. 580-587) pour la justification d'une telle règle générale de mouvement qui s'applique à tous les niveaux de la grammaire. À cet effet, Nespor et Vogel (1986, chapitre 8) ont montré que les composants de la grammaire comportent leurs règles propres et que l'on ne peut supposer une organisation uniforme de tous les composants. Voir plus particulièrement leur analyse *raddoppiamento sintattico* dans les dialectes de l'italien du sud et du *gorgia toscana*.

¹⁴ Merci à un des évaluateurs anonymes d'avoir attiré mon attention sur ce fait.

des composants de la grammaire. Notons, entre autres, la pertinence de l'existence et de la nature des catégories vides qui sont fondamentales pour la syntaxe et la forme logique, mais qui ne jouent aucun rôle en phonologie. En effet, Nespor et Vogel (1986) ont montré que les éléments qui n'ont pas de matrices phonétiques (PRO, pro, traces de wh, traces de clitiques) ne sont pas visibles en phonologie qu'ils reçoivent un cas ou non¹⁵. Ainsi la cliticisation phonologique doit être le résultat d'un autre processus, soit la restructuration des constituants syntaxiques en domaines prosodiques au niveau de l'interface syntaxe-phonologie au moment où «Spell Out» se réalise.

6.2 La formation des domaines prosodiques en français médiéval

En regard de la formation des domaines prosodiques, l'analyse que je propose s'appuie sur la définition que donnent Selkirk et Shen (1990) de la réorganisation de la structure-S en domaines prosodiques. Selon cette théorie de l'interface syntaxe-phonologie, un domaine prosodique se construit à partir des bornes des constituants syntaxiques établies par la théorie X'; de plus elle n'admet que la construction de deux types de domaines, le mot phonologique (*Prosodic Word*) et le syntagme phonologique (*Major Phrase*) :

(22) The Syntax-Phonology Mapping

For each category C^n of the prosodic structure of a language there is a two-part parameter of the form

$$C^n : \{\text{RIGHT/LEFT}; X^m\}$$

Where X^m is a category type in the X-bar hierarchy

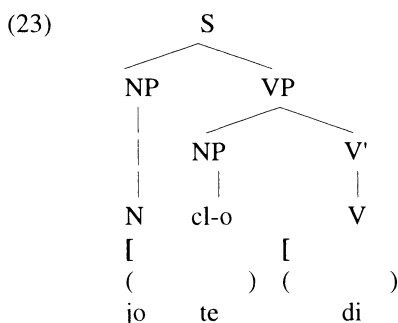
Selkirk & Shen (1990), p. 319

Cette définition reconnaît, en outre, que chaque langue fixe une seule borne démarcative à droite ou à gauche d'un domaine prosodique. C'est ce que Hale et Selkirk (1987) ont appelé le "paramètre de la borne démarcative" (end-based parameter).

Je propose que la borne démarcative d'un domaine prosodique, en français, a toujours été située à droite d'un tel domaine. Cette proposition remet en cause l'analyse proposée par Jacobs (1991) pour rendre compte de l'émergence de la cliticisation des pronoms sujets en français selon laquelle ce chan-

¹⁵ Voir, entre autres, Rizzi (1979), Jaeggli (1980) et Chomsky (1981) pour une analyse différente. Voir aussi Bouchard (1984) et Pesetsky (1989).

gement dans la grammaire du français résulte d'un changement paramétrique au niveau de la borne démarcative d'un domaine prosodique. Il soutient que l'ancien français connaît une borne démarcative de domaine prosodique à gauche et qu'à partir du XIII^e siècle, cette dernière se fixe à droite. L'enclise des pronoms objets atones en position préverbale en est la preuve, et le passage de l'enclise à la proclise de ces pronoms illustre un changement dans le sens de la borne. Son analyse prévoit l'existence d'une borne démarcative devant le verbe. Cette dernière empêche la proclise du pronom objet. La structure suivante tirée de Jacobs illustre son analyse :



Soulignons que Jacobs, tout comme moi et en accord avec Selkirk (1984), reconnaît que les pronoms clitiques ne possèdent pas de borne de domaine prosodique.

Par contre, l'analyse de Jacobs pose problème puisque le français a toujours connu la proclise et l'enclise. Ainsi une analyse de la cliticisation des pronoms sujets qui propose un changement au niveau de la borne démarcative est à revoir. Notons aussi que pour Jacobs, la cliticisation du pronom sujet en français s'effectue à partir du XIII^e siècle alors que les faits exposés ci-dessus et l'analyse que j'ai développée ici, ainsi que celles de Dufresne (1993), Roberts (1993) et Dufresne & Dupuis (1994) montrent que cette dernière ne fait partie de la grammaire du français qu'à partir de la Renaissance. Je développe donc dans les sections suivantes une nouvelle analyse de la proclise et de l'enclise qui montre que la borne de domaine prosodique a toujours été à droite d'un domaine prosodique en français et que la cliticisation du pronom sujet en français ne peut relever d'un changement au niveau de la borne de domaine, mais bien d'un changement accentuel que le français a connu à la fin de la période médiévale.

6.2.1 *Les faits d'enclise et de proclise en ancien français*

Les pronoms objets atones ont toujours pu s'encliquer ou se procliquer, et ce, dès les débuts de la langue, tel que noté par De Kok (1985). Ces mots, définis comme atones, peuvent s'appuyer soit sur le mot qui précède, soit sur le mot qui suit, ou plus précisément sur le verbe qui suit. Dans un cas comme dans l'autre, ils sont soumis à des règles d'abréviation. Ces réductions en enclise ou en proclise des pronoms régimes sont des phénomènes de sandhi externe qui sont tributaires de contextes phonologiques. Ainsi l'enclise est déclenchée par un mot à initiale consonantique qui suit le pronom tel qu'illustré en (24a), alors que la proclise se manifeste lorsque ce mot commence par une voyelle, comme on peut le voir en (24b)¹⁶ :

(24) a. Jol = jo le

Jol **di** a toi e uoil *pro* que eua loie

Je le dis à toi et veux (1^{re} p. s.) que ève l'entende

'Je te le dis et je veux que Eve le sache'

Mystère Adam, p. 7

b. mest = me est

Or **mest** *pro* avis que tornez est *pro* a gwai

or m'est (3^e p. s.) avis que tourné est (3^e p. s.) à malheur

'Il me semble qu'un malheur est survenu'

Mystère Adam, p. 33

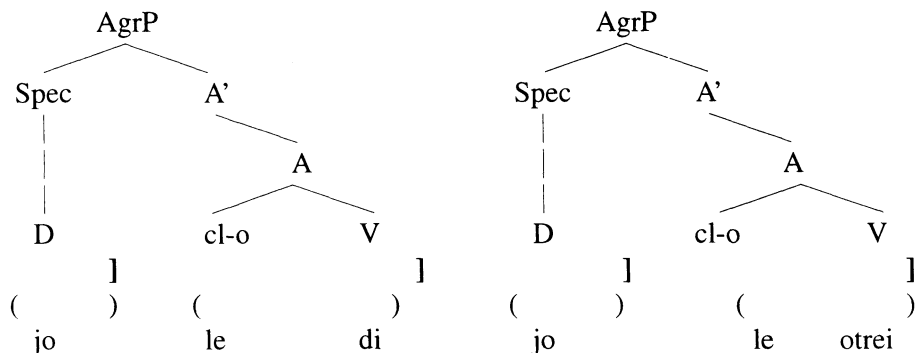
En posant que le français a toujours connu une borne de domaine prosodique à droite, on ne connaît pas les écueils d'une borne à gauche au regard de la proclise puisqu'un clitique objet pourra toujours s'appuyer sur le verbe qui est à sa droite si ce dernier possède un segment vocalique en initiale de mot. C'est ce qu'illustre l'exemple (24b). L'analyse de Jacobs où la borne est à gauche ne permet pas de rendre compte de la proclise en ancien français.

Je propose, à l'encontre de Selkirk (1984, 1986) et Jacobs (1991), que la cliticisation ne se réalise pas toujours à l'intérieur du même domaine prosodique et que ceci rend compte de la différence entre l'enclise et la proclise. Une analyse similaire a été proposée par Booij (1994) pour les clitiques du hollandais.

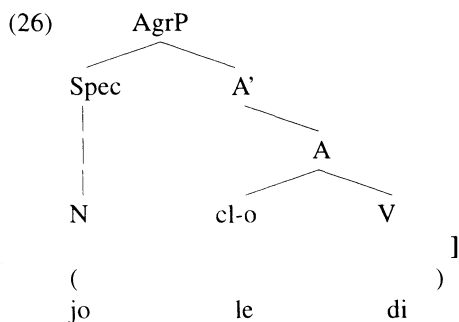
En ancien français, la proclise est le fait d'un domaine minimal (ou mot phonologique) alors que l'enclise celui d'un domaine dit maximal (ou syn-

¹⁶ Il est à noter que l'enclise du pronom *les* est possible devant un verbe à initiale vocalique. Les relevés de Dufresne (1993, p. 177) montrent que ce contexte n'est pas très productif. Pope (1934, p. 323) souligne aussi que l'enclise d'un pronom régime dans ce contexte est marginale et réservée au pronom *les*.

(25) a. b.



En (25a), le pronom *le*, tout en appartenant au même domaine prosodique que le verbe, ne sera pas soumis à la proclise parce que le verbe commence par une consonne. En (25b) il y a proclise parce que le verbe commence par une voyelle. Pour ce qui est de l'enclise, elle se réalise dans un domaine prosodique que j'appelle $x_{\max}$. La borne après le *jo* n'existe pas permettant ainsi au pronom objet de s'encliser sur lui comme on peut le voir en (26) :



Il reste maintenant à expliquer comment s'est perdue l'enclise et que seule la proclise soit restée dans la grammaire du français. J'affirme, en accord avec Pope (1934), que la réduction obligatoire des pronoms régimes atones dont le noyau vocalique est un schwa est due à la forte accentuation de mot que l'on suppose pour l'ancien français. Les voyelles faibles sont réduites ou effacées

¹⁷ Rappelons que les clitiques ne connaissent jamais de borne de domaines prosodiques puisqu'ils s'appuient obligatoirement à un autre élément lexical.

lorsqu'elles sont en présence de voyelles accentuées. Le schwa s'efface dans ces contextes. Ainsi en ancien français, lorsqu'il y a proclise du pronom régime telle qu'en (24b) et en (25b), la consonne, *l*, non associée à un noeud vocalique s'attache au verbe qui commence par une voyelle.

Pour ce qui est de l'enclise, qui se réalise dans un domaine $_{x_{max}}$, la consonne initiale du clitique, *l*, s'associe à la rime de mot qui le précède. On comprend ainsi pourquoi, si ce dernier se termine par une consonne, l'enclise n'aura pas lieu puisque la position de la rime est alors remplie.

La réduction des contextes d'enclise qui apparaît à la fin du XII^e siècle est donc attribuable à une diminution de l'accent de mot et non, comme le propose Jacobs (1991), à un changement paramétrique de la borne démarcative¹⁸. Cette diminution permet alors à un pronom d'apparaître en surface avec sa voyelle lorsque le verbe commence par une consonne. Pour ce qui est de la proclise, elle restera vivante à cause de la règle de l'hiatus.

6.3 Perte de l'accent de mot et cliticisation

La perte de l'accent de mot a entraîné la cliticisation des pronoms sujets au cours de la Renaissance. Cette perte fait en sorte que les pronoms sujets, toujours atones et n'apparaissant plus sous une forme accentuée, soient réanalysés comme des éléments clitiques dans le lexique. Ils ne peuvent donc plus former un domaine intonatif autonome et doivent obligatoirement s'appuyer sur un élément rythmiquement fort. Ceci implique donc qu'ils ne

¹⁸ Un des arguments invoqués par Jacobs en faveur d'une telle analyse est la position de l'accent de mot. Il situe ce dernier à gauche du mot. Or les faits du français montrent que ce dernier se place sur la syllabe pénultième ou antépénultième. Lanly (1977), Wagner (1974) et Zink (1989) ont souligné que les voyelles de certains radicaux changent lorsque ces derniers ont un suffixe. Ainsi les verbes et les noms qui prennent des suffixes dont la voyelle est accentuée perdent l'accent du radical au profit de l'accent du suffixe. Dans la colonne de gauche, la voyelle du radical a une forme diphtonguée, ce qui indique qu'elle est sous accent. Dans celle de droite, ce n'est plus la voyelle du radical qui est diphtonguée, mais bien celle du suffixe. Ce qui permet de conclure que l'accent de mot s'est placé sur la syllabe finale du mot.

VERBES

personnes accentuées

sur le radical

(je) cl'aime

(tu) cl'aimes

personnes accentuées

sur la terminaison

clam'er

(vous) clam'ez

NOMS

cas nominatif sing.

l'érres

b'ér

cas régime sing.

larr'ón

bar'ón

possèdent plus de borne démarcative de domaine et que même si les pronoms sujets forment toujours un constituant en syntaxe, ce n'est plus le cas en phonologie.

Une dernière question reste toujours en suspens : pourquoi le pronom clitique sujet ne peut-il pas s'appuyer sur le matériel lexical autre que des pronoms clitiques objets, qui se trouvent entre lui et le verbe? La théorie que nous avons adoptée jusqu'à maintenant reconnaît qu'une seule borne est démarcative, soit celle de droite en français. Le clitique par définition n'en a pas, on devrait donc obtenir la structure suivante où le pronom clitique fait partie du domaine prosodique adjacent dans le cas d'une incise intercalée entre le sujet pronominal et le verbe :

(27) **J'a-t-elle dit*] serai en retard

Pourquoi en (27) le pronom sujet de première personne *j'* (je) ne peut pas faire partie du même domaine intonatif que l'incise *a-t-elle dit* ? En français, une structure comme celle de (27) est particulière tant au niveau syntaxique que phonologique de la grammaire, car le français ne connaît pas de position entre le sujet dans le [Spec, AgrP] et le verbe qui est sous Agr°. Ainsi le matériel inséré dans une telle position crée un «bris» dans la structure. Une telle situation sera acceptable au niveau syntaxique, car elle n'empêche aucun mécanisme de la grammaire d'opérer.

Toutefois au niveau phonologique, cette structure est rejetée parce qu'en français, un élément, autre qu'un clitique, inséré entre le verbe et son sujet forme un «îlot» sur lequel rien ne peut s'appuyer. Les caractéristiques d'un tel constituant prosodique ont été analysées dans Levac, Cedergren & Perreault (1992). Lorsque le sujet est de nature nominale, la structure phonologique est bien formée, car ce dernier peut former un domaine intonatif autonome. Par ailleurs, si le sujet est un clitique, il doit obligatoirement s'appuyer sur du matériel lexical fort. Or, il ne peut le faire sur du matériel qui forme un îlot, et la présence de ce dernier ne permet évidemment pas au clitique de s'appuyer sur le verbe, car ils ne sont plus strictement adjacents.

7. Le français moderne

La cliticisation du pronom sujet se réalise toujours au niveau du composant phonologique de la grammaire¹⁹. À cet égard, le français n'a pas connu de

¹⁹ Cette hypothèse reprend celle de nombreux auteurs dont Kayne (1984, 1994), Rizzi (1986) et Sportiche (1993).

changement depuis la Renaissance. Je ne suis pas d'accord avec Roberge (1990), Zribi-Hertz (1993) et Auger (1994), entre autres, pour dire qu'en français les sujets clitiques se sont grammaticalisés et doivent dès lors être assimilés à des morphèmes. Ces analyses veulent montrer que les pronoms sujets du français peuvent s'analyser de la même façon que Brandi et Cardin (1989) l'ont proposé pour les dialectes du l'italien du nord²⁰.

Je m'attarderai sur certains comportements des clitiques sujets du français qui indiquent que ces derniers ne peuvent être assimilés à des morphèmes.

7.1 *La coordination des pronoms de troisième personne*

En français du Québec, on remarque, depuis quelques années, une forte tendance à la féminisation. Ainsi lorsque l'on s'adresse à un auditoire qui comprend des personnes des deux sexes, le seul emploi du masculin n'est plus de mise.

(28) Les étudiants et les étudiantes peuvent contester l'entente d'évaluation proposée.

Il est à remarquer que de telles structures de coordination sont aussi possibles avec les pronoms sujets de 3^e personne :

(29) Ils et elles peuvent contester l'entente d'évaluation proposée.

Si on admet que les clitiques sujets se sont grammaticalisés devenant ainsi de véritables morphèmes, on ne s'attendrait pas à de telles innovations dans la langue²¹.

La cliticisation des pronoms se reconnaît par différentes manifestations de sandhi. Lorsqu'on examine celles qui caractérisent la cliticisation des pronoms sujets, on se rend compte que ces derniers sont affectés par des phénomènes qui n'affectent pas les morphèmes de la langue. Il est vrai que le pronom

²⁰ Sportiche (1993) propose aussi une analyse unifiée pour les dialectes de l'italien du nord et le français, à la différence qu'il propose une cliticisation phonologique dans tous les cas. Ainsi, sur cet aspect, nos analyses convergent.

²¹ La coordination avec des pronoms de première et deuxième personne est toutefois inacceptable et je n'ai pas d'explication à ce jour. Toutefois cette distinction entre le comportement des pronoms de troisième personne et ceux de première et de deuxième n'est pas la seule comme l'a montré Benveniste (1966). De plus, un évaluateur a attiré mon attention sur des exemples du type : **Eux et elles peuvent* qui sont agrammaticaux. Je ne sais pas à quoi tient cette agrammaticalité puisque la version singulier de ces exemples est tout à fait correcte : *Lui et elle viendront*.

sujet soit en position de proclise ou d'enclise²². De plus, selon Booij (1994), pour affirmer que les clitiques se sont grammaticalisés, ils doivent provoquer les mêmes phénomènes phonologiques que les affixes.

Bien que les clitiques soient affectés par des règles de sandhi, il faut reconnaître que ces dernières ne sont pas les mêmes qui affectent les autres morphèmes de la langue. Ce qui vient appuyer mon hypothèse qu'il ne faut pas confondre clitiques et affixes.

À cet égard, les pronoms clitiques sujets de 1^{re} et de 2^e personnes du singulier sont soumis à une règle d'effacement lorsqu'ils précèdent un verbe à initiale vocalique. Cette règle est obligatoire dans le cas du pronom *je* et facultative en ce qui concerne le pronom *tu*.

- (30) a. j'admire
 *je admire
 b. tu admires
 t'admires

Par ailleurs, un tel effacement est impossible à la frontière de morphème :

- (31) a. réélire, préétablir
 *rélire, *prétablir
 b. péri-informatique
 *périnformatique
 c. biunivoque
 *bunivoque

Si on examine maintenant ce qui se produit lorsque le pronom sujet est en position postverbiale, on constate qu'encore une fois, les processus phonologiques ne sont pas les mêmes que ceux qui affectent les affixes alors que dans les cas de proclise on note des processus particuliers, l'enclise quant à elle ne bloque pas l'application de la règle d'allongement de la voyelle alors que le contraire se produit avec l'ajout d'un morphème. Les exemples suivants illustrent l'effet d'une telle règle. Ainsi en (32), le paradigme du verbe *graisser* montre que la voyelle est allongée en syllabe finale entravée²³.

- (32) tu graisses vous graisserez
 [ty grɛ:s] [vu grɛsre]

²² Voir Prairie (1976) pour une description détaillée des phénomènes phonologiques qui touchent non seulement les pronoms sujets, mais aussi les pronoms objets. Prairie, lui aussi, refuse d'assimiler tous les clitiques aux autres morphèmes de la langue.

²³ En français du Québec, on a aussi, dans les mêmes contextes, un relâchement des voyelles hautes [lyte] vs [lYt], [pətsi] vs [pətsIt].

Par ailleurs, ce changement de timbre ne se manifeste pas avec un clitique. En comparant (33a) à (33b), on remarque que la voyelle du verbe est obligatoirement soumise à l'allongement lorsque le verbe est suivi du pronom clitique. Elle ne peut rester brève comme c'est le cas lorsqu'il s'agit de l'ajout d'un morphème :

- (33) a. graisses-tu?
 [grɛ:s ty]
 b. [*grɛs ty]

Un autre aspect qui ne touche que les clitiques réside dans la présence d'une consonne de liaison entre ces derniers et le verbe. Une telle consonne apparaît entre deux mots qui sont phonologiquement liés²⁴.

- (34) a. aimera-t-il?
 b. finira-t-on?

Une telle consonne se ne réalise pas à la frontière entre une racine et un affixe:

- (35) a. cré-ation,
 b. ami-able,

Il existe donc une différence très nette entre la préfixation, la suffixation et la cliticisation. Les phénomènes de sandhi liés à cette dernière ne sont pas ceux liés à la préfixation et à la suffixation, mais bien ceux qui se rencontrent à la jonction de deux mots syntaxiquement distincts, mais liés prosodiquement.

Cette caractéristique (c'est-à-dire de connaître des règles propres) est d'ailleurs une façon de distinguer les clitiques des morphèmes, cf. Inkelas (1991) et Booij (1994).

8. Conclusion

Deux conclusions importantes se dégagent de mon analyse : la borne d'un domaine prosodique s'est toujours trouvée à droite en français et le changement accentuel, survenu au cours de la période médiévale, ne se caractérise pas par un déplacement, mais bien par la perte de l'accent de mot. Ces faits sont importants pour la compréhension de la cliticisation des pronoms sujets en français médiéval.

²⁴ Voir entre autres Morin & Kaye (1982) pour une étude détaillée des contextes de liaison.

De plus, les faits de cliticisation des pronoms régimes conjoints en ancien français m'amènent à remettre en cause la réalisation de toute cliticisation à l'intérieur d'un même domaine prosodique, soit le mot phonologique (*phonological word*) comme l'a proposé Selkirk (1986). En effet, une telle supposition ne permet pas d'expliquer la présence de l'enclise et de la proclise dans la grammaire de l'ancien français. Comme je l'ai montré, les deux phénomènes ont toujours coexisté en français et leur coexistence ne peut être le fait d'une grammaire en changement comme l'a proposé Jacobs (1991). Ce phénomène n'est pas particulier à l'ancien français puisqu'on le retrouve aussi dans d'autres langues, dont le français moderne et le latin.

Finalement, l'analyse développée ici montre clairement que certains problèmes trouvent explication si on propose des solutions qui relèvent de plus d'un composant de la grammaire. Ainsi tout en acceptant que chaque composant est autonome et peut connaître des règles qui lui sont propres, il est important d'apprécier les aspects des différentes interfaces internes de la grammaire qui les relient.

Références

- ABNEY, P. S. (1987) *Functional Categories*, thèse de doctorat, MIT.
- ADAMS, M. (1987) *Old French, Null Subjects and Verb Second Phenomena*, thèse de doctorat, University of California at Los Angeles.
- AUGER, J. (1994) *Subject-Clitic Inversion in Romance: A morphological Analysis*, Communication présentée au LSRL XXIV, University of South California, Los Angeles.
- BENVENISTE, É. (1966) *Problèmes de linguistique générale*, Paris, Éditions Gallimard.
- BOOIJ, G. (1994) *Cliticization as Prosodic Integration: The Case of Dutch*, miméo, Vrije Universiteit Amsterdam / Holland Institute of generative Linguistics.
- BOUCHARD, D. (1984) *On the content of Empty Categories*, Dordrecht, Foris.
- CARDINALETTI, A. (1993) «On the internal structure of pronominal DPs, *Working Paper in Linguistics*, Université de Venise, vol. 3, p. 1-21.
- CHOMSKY, N. (1981) *Lectures on Government and Binding*, Dordrecht, Foris.
- CHOMSKY, N. (1986) *Barriers*, Cambridge, MIT Press.
- CHOMSKY, N. (1992) «A Minimalist Program for Linguistic Theory», *MIT Occasional Papers in Linguistics 1*.
- CHOMSKY, N. & M. HALLE (1968) *The Sound Pattern of English*, New York, Harper & Row.
- DUFRESNE, M. (1993) *L'articulation syntaxique et phonologique de la cliticisation : le cas des pronoms sujets en moyen français*, thèse de doctorat, UQAM.
- DUFRESNE, M. & F. DUPUIS (1994) «Modularity and the reanalysis of French subject pronoun», *Probus*, vol. 6, p. 103-123.

- FOULET, L. (1963) *Petite syntaxe de l'ancien français*, Paris, Champion.
- FRANZÉN, T. (1939) *Étude sur la syntaxe des pronoms personnels sujets en ancien français*, thèse de doctorat, Uppsala.
- HAEGEMAN, L. (1992) *Introduction to Government & Binding theory*, Oxford, Blackwell.
- HALE, K. & E. O. SELKIRK (1987) «Government and tonal phrasing in Papago», *Phonology Yearbook* 4, p. 151-183.
- INKELAS, S. (1991) *Prosodic Constituency in the Lexicon*, New York / London, Garland Publishing.
- JACOBS, H. (1991) «The phonology of enclisis and proclisis in Gallo-Romance and Old French», à paraître dans *LSRL Proceedings XXI*.
- JAEGGLI, O. A. (1980) *On Some Phonologically-Null Elements in Syntax*, thèse de doctorat, MIT.
- JAEGGLI, O. A. & C. SILVA-CORVALAN (1986) *Studies in Romance Linguistics*, Dordrecht, Foris.
- KAYNE, R. (1975) *French Syntax. The Transformational Cycle*, Cambridge, MIT Press.
- KAYNE, R. (1984) *Connectedness and Binary Branching*, Dordrecht, Foris.
- KAYNE, R. (1989) «Null subjects and clitic climbing», in O. Jaeggli & K. Safir (réd.), *The Null Subject Parameter*, Dordrecht, Kluwer Academic Publishers.
- KAYNE, R. (1994) *The Antisymmetry of Syntax*, MIT Press, Cambridge.
- KOK, A. DE (1985) *La place du pronom personnel régime conjoint en français. Une étude diachronique*, Amsterdam, Rodopi.
- LANLY, A. (1977) *Morphologie historique des verbes français*, Paris, Bordas.
- LEVAC, L., H. CEDERGREN & H. PERRAULT (1992) *Narrow and Wide Scope Phonetic Evidence of Prosodic Constituents in Montréal French*, communication présentée au Congrès de l'Association canadienne de linguistique, Charlottetown.
- LOTE, G. (1955) *Histoire du vers français, tome III, 1re partie*, Paris, Hatier.
- MARCHELLO-NIZIA, C. (1979) *Histoire de la langue française aux XIV^e et XV^e siècles*, Paris, Bordas.
- MARTIN, R. & R. WILMET (1980) *Manuel de français du Moyen Age. Syntaxe du moyen français*, Bordeaux, Sobodi.
- MORIN Y.-C. & J. D. KAYE (1982) «The syntactic basis for French liaison», *Journal of Linguistics*, vol. 18, p. 291-330.
- MOIGNET, G. (1965) *Le pronom personnel français. Essai de psycho-systématique historique*, Paris, Klincksieck.
- NESPOR, M. & I. VOGEL (1986) *Prosodic Phonology*, Dordrecht, Foris.
- PESETSKY, D. (1989) *Language-Particular Processes and the Earliness Principle*, miméo, MIT.
- POPE, M. K. (1934) *From Latin to Modern French*, Manchester, Manchester University Press.
- POSTAL, P. M. (1966) «On so called pronouns in English», in D. A. Reibel & S. A. Shane (réd.), *Modern Studies in Transformal Syntax*, Prentice-Hall, p. 201-224.
- PRAIRIE, M. (1976) *Sur la structure du mot phonologique en français de Montréal*, mémoire de maîtrise, UQAM.

- RITTER, E. (1991) *Evidence for Number as a Numinal Head*, communication présentée à GLOW, Université de Leiden.
- RIZZI, L. (1979) *Wh-movement, negation and the prodrop parameter*, ms. Scola Normale Superiore.
- RIZZI, L. (1986) «On the status of subject clitics in Romance», in O. A. Jaeggli & C. Silva-Corvalan, (éd.), *Studies in Romance Linguistics*, Dordrecht, Foris, p. 391-420.
- RIZZI, L. & I. ROBERTS (1989) «Complex inversion in French», *Probus*, vol. 1, n° 1, p. 1-30.
- ROBERGE, Y. (1990) *The Syntactic Recoverability of Null Arguments*, Montréal, McGill-Queens University Press.
- ROBERTS, I. (1993) *Verbs and Diachronic Syntax*, Dordrecht, Foris.
- RYDBERG, G. (1907) *Zur Geschichte des französischen*, Uppsala, Almqvist & Wiksells.
- SELKIRK, E. O. (1984) *Phonology and Syntax: the relation between sound and structure*, Cambridge, MIT Press.
- SELKIRK, E. O. (1986) «On derived domains in sentence phonology», *Phonology Yearbook* 3, p. 371-405.
- SELKIRK, E. O. & T. SHEN (1990) «Prosodic domains in Shanghai Chinese», in Sharon Inkelas & Draga Zec (éd.), *The Syntax-Phonology Connection*, Chicago, CLSI Publications et University of Chicago Press.
- SKÅRUP, P. (1975) «Les premières zones de la proposition en ancien français», *Revue romane*, vol. 6.
- SPENCER, A. (1991) *Morphological Theory*, Cambridge, Mass., Basil Blackwell.
- SPORTICHE, D. (1993) *Subject Clitics in French and Romance. Complex Inversion and Clitic Doubling*, miméo, University of California at Los Angeles.
- SZABOLCSI, A. (1987) «Functional categories in the Noun Phrase», in I. Kenesei, (éd.), *Approaches to Hungarian*, vol. 2.
- VANCE, B. (1989) *Null Subjects and Syntactic Change in Medieval French*, thèse de doctorat, Cornell University.
- WAGNER, R. L. (1974) *L'ancien français*, Paris, Larousse.
- ZINK, G. (1989) *Morphologie du français médiéval*, Paris, PUF.
- ZRIBI-HERTZ, A. (1993) *The Syntax of Nominative Clitics in Standard and Advanced French*, communication présentée au 7th Symposium on Romance Languages and Linguistics, Going Romance, Utrecht.
- ZWICKY, A. M. (1985) «Clitics and Particles», *Language* 61, p. 283-305.

Textes cités d'ancien et de moyen français.

- ANONYME. *Le mystère Adam*, éd. par L. Sletsjoe (1968) Paris, Klincksieck, (texte en vers du XII^e siècle).
- ANONYME. *Li Quatre livres des reis*, éd. par E. R. Curtius (1911) Dresden, (prose composée en 1170).
- ANONYME. *La Mort le Roi Artu*, éd. par J. Frappier (1954) Genève, TLF. (prose composée en 1230).